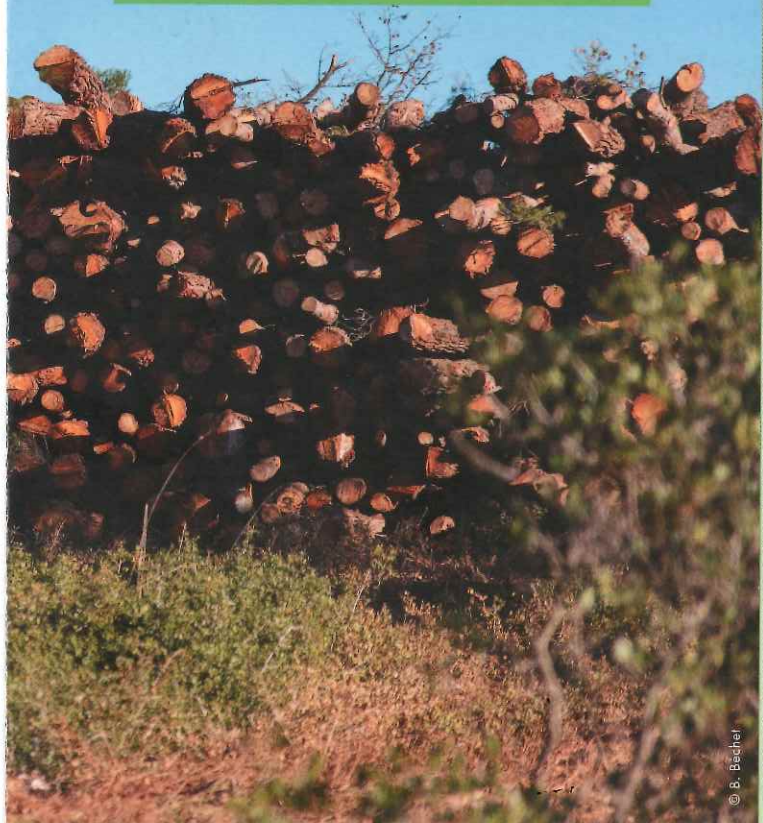


GUIDE PRATIQUE

J'AIME MA FORÊT, JE LA CULTIVE

Comment protéger et valoriser
votre patrimoine naturel ?



© B. Bechel

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE FONCIER
DANS LES MASSIFS FORESTIERS DE L'OUEST
SAINTE-BAUME ET/OU DU SUD REGAGNAS ?

Voici quelques informations pour vous permettre
de **protéger** et de **valoriser votre patrimoine forestier**.

LES POLITIQUES FORESTIÈRES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

Pour mettre en œuvre ses politiques, la communauté d'agglomération s'appuie, depuis 2011, sur son propre schéma d'aménagement de l'espace forestier : les plans de massifs durables.

Ces politiques ont pour objectifs de :

- Mettre à niveau les infrastructures DFCI (Défense de la forêt contre les incendies).
- Lancer une dynamique de protection et de valorisation de l'espace naturel et forestier sur ces secteurs.

Un constat : l'espace naturel forestier est principalement situé sur des propriétés privées souvent morcelées. Il est donc essentiel que les propriétaires forestiers soient impliqués dans cette démarche.



JE SUIS PROPRIÉTAIRE FORESTIER. POURQUOI SUIS-JE CONCERNÉ ?

- Quel usage je fais de ma forêt aujourd'hui ?
- Demain, que puis-je en faire ?
- Quelle est la qualité du bois ? Quels débouchés ? Quels gains puis-je en espérer ?
- Comment valoriser ma forêt durablement ?

Votre patrimoine a une valeur, il peut être valorisé et protégé. Dans le cas contraire, le risque incendie sera accru, votre patrimoine pourrait alors disparaître.

EN QUOI CONSISTE UNE GESTION DURABLE ?

- C'est réaliser un diagnostic de sa forêt pour connaître son potentiel.
- C'est aménager sa forêt pour la protéger contre les risques : incendies, météo, phytosanitaires.
- C'est planifier des travaux forestiers raisonnés pour favoriser la croissance des plus beaux arbres.
- C'est augmenter la part du bois d'œuvre, d'une valeur marchande plus conséquente.
- C'est favoriser la forêt comme un véritable filtre naturel pour le maintien d'une bonne qualité de nos eaux souterraines.
- C'est aussi favoriser les circuits courts pour transformer et utiliser, localement, le bois énergie.

« Couper du bois, ce n'est donc certainement pas tout couper ! »

Des règles encadrent ce type d'intervention et des outils existent pour gérer durablement sa forêt (Plan simple de gestion / Règlement type de gestion).

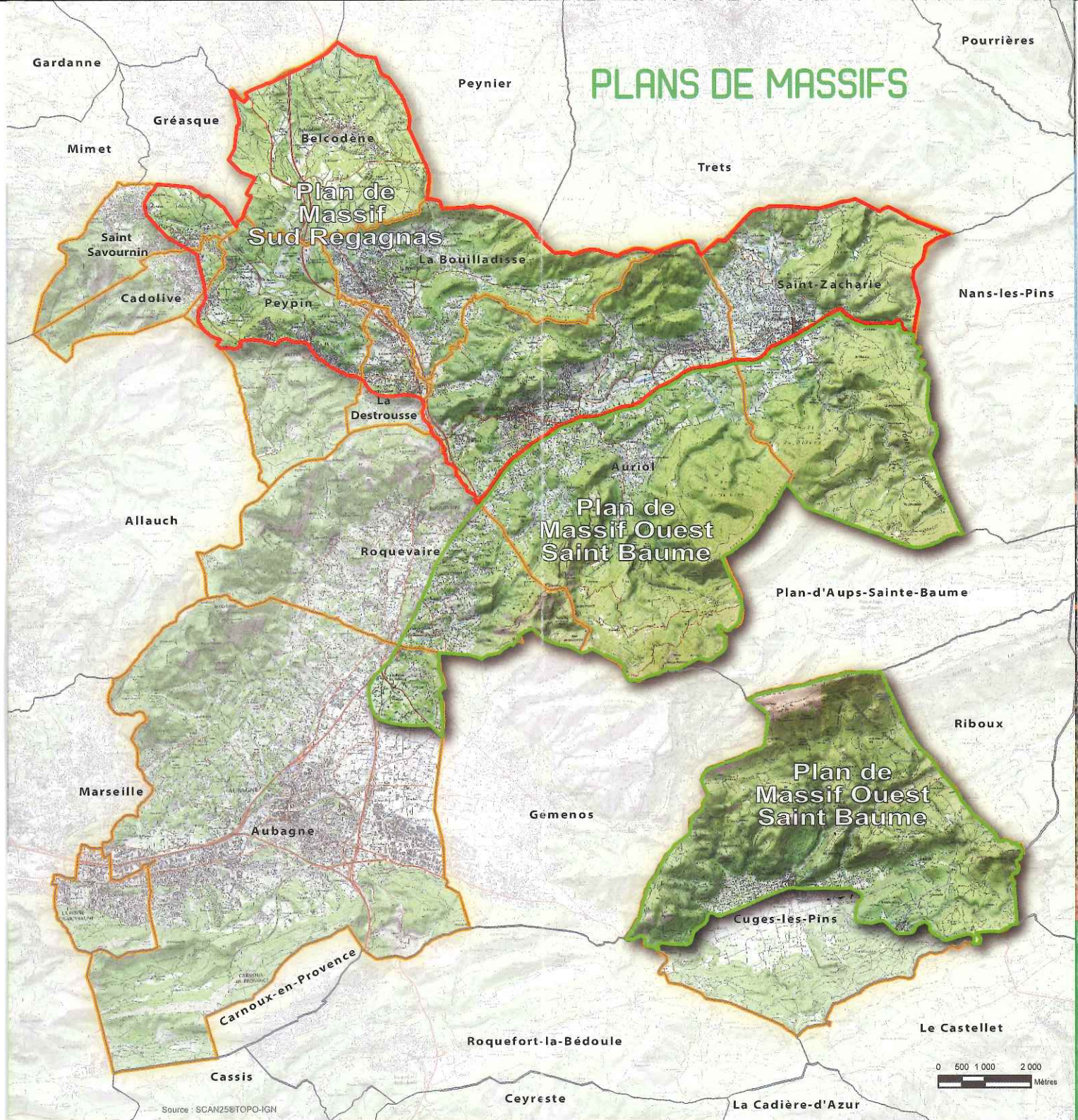


Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



Forêt
Modèle
de
Provence

PLANS DE MASSIFS



L'AGGLO PEUT VOUS AIDER :

- À faire réaliser, par un expert agréé, un diagnostic de vos parcelles forestières et établir un plan de gestion.
- À vous accompagner pour la mise en œuvre de vos travaux forestiers : de la coupe à la commercialisation des bois.



© B. Béchet

LA COMMUNAUTÉ
**PAYS D'AUBAGNE
ET DE L'ÉTOILE**
www.agglo-paysdaubagne.fr

CONTACT

SERVICE FORÊT

Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile
932, avenue de la Fleuride - Z.I. Les Paluds
13400 Aubagne

mail : laure.francini@agglo-paysdaubagne.fr
tél. : 04 42 62 85 20